

<https://www.pressegauche.org/Loto-Quebec-Le-SPGQ-deploire-le-maintien-de-la-coupe-d-heures-malgre-d>



Loto-Québec - Le SPGQ déploire le maintien de la coupe d'heures, malgré d'excellents résultats



financiers

Date de mise en ligne : mercredi 16 septembre 2020

- Communiqués -

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

QUÉBEC, le 16 sept. 2020 - Le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) déplore le maintien de la coupe d'heures infligée unilatéralement par Loto-Québec à son personnel professionnel, et ce, malgré l'excellente santé financière de la société d'État que révèle ses résultats financiers pour l'exercice terminé à la fin mars 2020.

« En dévoilant hier un dividende de 1,33 milliard \$ pour 2019-2020, supérieur de 58 millions \$ à la cible fixée par le gouvernement, Loto-Québec fait la preuve que d'atrophier de 5 millions \$ la masse salariale de ses professionnels était parfaitement injustifié. Quand un employeur procède de manière infondée à une réduction de 20 % de la semaine de travail de son personnel professionnel en prétextant des difficultés financières, tout en octroyant 13 millions \$ en bonis de performance à ses cadres et autres employés, ça fait passer le personnage de Séraphin pour un grand philanthrope », dénonce Line Lamarre, présidente du SPGQ.

Aussi, le SPGQ s'offusque de cette recherche d'économie effrénée qui, poussée à l'absurde, dévaste la mobilisation des employés. Depuis l'annonce de la coupe de 20 %, cinq professionnels ont déjà démissionné, privant ainsi Loto-Québec d'une expertise pointue et précieuse pour l'organisation et ses opérations commerciales. Le syndicat estime que cette perte d'expertise sera beaucoup plus coûteuse au regard d'une bien maigre économie. L'iniquité de cette coupe est flagrante, car les employés professionnels du SPGQ sont seuls à subir une telle baisse de traitement parmi l'ensemble des employés de la société d'État.

« Alors que Loto-Québec anticipe des dividendes d'environ 500 millions \$ en 2020-2021 - ils avoisinent 1,4 milliard \$ par an en moyenne - peut-on imaginer que des professionnelles et professionnels doivent s'orienter vers des fonds fédéraux, et ce, après s'être fait charcuter honteusement leur semaine de travail de 20 % par un employeur qui livre un dividende d'environ 60 millions \$ supérieurs aux prévisions ? Loto-Québec écrit ainsi un nouveau chapitre des relations de travail au Québec sous la rubrique quoi ne pas faire » s'indigne Line Lamarre, présidente du SPGQ.

Malgré tout, le SPGQ a conclu trois ententes négociées avec Loto-Québec - elles concernent les droits parentaux, les congés à traitement différé et l'accès au programme Travail partagé - afin d'atténuer les pertes salariales de ses membres. L'une d'elles, l'entente avec Travail partagé, permet à celles et à ceux qui le souhaitent de réclamer des prestations d'assurance-emploi afin de compenser la journée de travail perdue.

« Loto-Québec n'est pas une entreprise dans le besoin. C'est une société d'État qui voit ses dividendes reculés avec la COVID-19, mais qui génère tout de même des revenus de plusieurs centaines de millions \$. La clef dans la porte, ce n'est pas pour demain ! Le syndicat se sent ainsi tout à fait légitime de poursuivre ses démarches juridiques. Il entend ainsi casser la décision de réduire des heures de travail pourtant exigées par l'employeur, et ce, en parfaite violation du contrat de travail de nos membres », conclut Mme Lamarre.

Précisons que les expertes et experts de Loto-Québec travaillent, notamment, dans les secteurs des technologies de l'information, des communications, des ventes et du marketing, des finances, de l'approvisionnement et de l'immobilier, ainsi que dans le secteur juridique.